

2023 - 2029

Programme Local

de prévention

des Déchets Ménagers et Assimilés



Sommaire

Glossaire	3
I. Contexte	4
1.1 Introduction	5
1.2 Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?	6
1.3 Cas particulier de la Mayenne et du Pays de Meslay-Grez	6
II. Composition et fonctionnement de la CCES	7
2.1 Les membres de la CCES	8
2.2 La gouvernance du PLPDMA	11
III. Les objectifs	12
3.1 Les objectifs réglementaires	13
3.2 Les objectifs quantitatifs de la collectivité d'ici 2029	14
IV. L'état des lieux	15
4.1 À l'échelle du département de la Mayenne	16
Les déchetteries	16
Les ordures ménagères et la collecte sélective	16
4.2 À l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	18
Les déchetteries	18
Les ordures ménagères et la collecte sélective	19
La production de DMA par habitant et par an	20
4.3 La prévention sur le territoire du Pays de Meslay-Grez	21
V. Le plan d'action du pays de meslay-grez	22
5.1 Le plan d'action	23
5.2 Le calendrier prévisionnel	24
Conclusion	25

glossaire

- AGEC** : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
- APESS 53** : Association pour la Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire
- BTP** : Bâtiment Travaux Public
- CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CC** : Communauté de Communes
- CCES** : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi
- CCI** : Chambre des Commerces et de l'Industrie
- CCPMG** : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
- CD53** : Conseil Départemental de la Mayenne
- CMA** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux
- EIT** : Écologie Industrielle et Territoriale
- FFB** : Fédération Française du Bâtiment
- ISDD** : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
- ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PMCB** : Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment
- PRPGD** : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
- REP** : Responsabilité Élargie du Producteur
- TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TLC** : Textiles Linge de maison et Chaussures
- ZDZG** : Zéro Déchet Zéro Gaspillage



I - CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez réalise depuis de nombreuses années des actions de prévention et notamment depuis 2018. Elles sont principalement axées sur le compostage, le gaspillage alimentaire, le réemploi, l'éco-exemplarité et la sensibilisation.

1.1 Introduction

La **prévention** consiste à **réduire la quantité et la nocivité des déchets** produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation. Lorsque l'on se pose la question de la réduction globale des déchets produits, **il s'agit du premier levier d'action à considérer dans la hiérarchie de modes de traitement des déchets**. L'effet de levier d'un changement de comportement de l'utilisateur est bien plus fort que tout autre type de traitement.

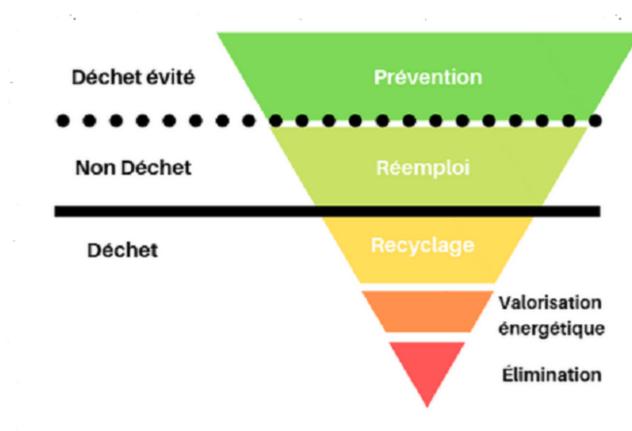


Figure 1 : Hiérarchie des modes de traitement des déchets

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'est donc engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), visant à formaliser les actions engagées mais également à lancer de nouvelles actions afin de mobiliser les acteurs du territoire et permettre de réduire la production des déchets.

1.2 Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire, obligatoire depuis 2012, dont doivent se doter les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) chargés de la collecte ou du traitement des déchets.

Depuis le 10 juin 2015 et la parution du décret 2015-662 sont détaillés le contenu, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme avec notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Celle-ci est composée de représentants de la collectivité porteuse du plan (élus et techniciens), d'acteurs associatifs et de représentants du tissu économique local. Elle donne un avis sur les orientations prises au cours de la préparation du document puis lors d'un bilan annuel.
- Établir un état des lieux socio-économique, environnemental du territoire et des actions de prévention déjà menées ;
- Définir des objectifs de réduction des déchets à atteindre, les moyens pour y parvenir et les indicateurs d'évaluation et de suivi ;
- Soumettre le projet du programme à une consultation publique ;
- Faire valider le projet de PLPDMA en Conseil communautaire et le transmettre au Préfet.

Le PLPDMA est un programme d'actions établi durant 6 ans soit de 2023 à 2029. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle par la CCES.

1.3 Cas particulier de la Mayenne et du Pays de Meslay-Grez

Dans le département de la Mayenne en 2022, les programmes d'action n'ont jamais été formalisés sous la forme d'un PLPDMA par les collectivités locales. Cependant, de nombreuses actions assimilables à un travail de prévention locale des DMA ont été réalisées dès 2014 avec la labellisation Territoire « Zéro Déchets Zéro Gaspi » (ZDZG).

Cette action « groupée » ne se substitue pas à la responsabilité des communautés de communes quant à la rédaction, à la supervision, à la validation, de la délibération du conseil communautaire et l'établissement de la CCES du PLPDMA.

Le département exerce la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et cette compétence a été élargie aux autres incinérables depuis le 01/01/2023 (« encombrants incinérables »). Il joue également un rôle d'animateur et de fédérateur des démarches liées à la prévention des déchets et au développement de l'économie circulaire au sein des collectivités mayennaises. À ce titre, le département soutient les territoires dans la rédaction et l'adoption du programme par EPCI.

Pour chaque projet de PLPDMA, les EPCI s'associent aux acteurs locaux dans le but de construire et de faire partager un programme d'action cohérent et ambitieux. Le détail des acteurs locaux concernés est précisé en partie II.2.1.



II - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CCES

La composition de cet organe consultatif n'est pas fixée par la réglementation. Elle doit être le reflet du territoire en incluant notamment des membres en lien avec la prévention, la production et la gestion des déchets sur le territoire (acteurs économiques, élus locaux ou représentants d'associations, établissements scolaires...). Chaque année, le bilan des actions lui est présenté de manière détaillée. La commission se charge également de l'évaluation finale du programme (au minimum tous les 6 ans).

2.1 Les membres de la CCES

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi a été constituée le 15/06/2023 lors d'un groupe de travail entre :

- L'élu référent
- Les élus de la commission environnement
- La responsable du service gestion des déchets
- La chargée de prévention
- Le chargé de mission économie circulaire

À la suite de ce groupe de travail la CCES a été constituée avec les acteurs suivants :



La déchetterie de Meslay-du-Maine est dotée d'une zone de réemploi gérée par Emmaüs 53. Les magasins de vente Emmaüs les plus proches du Pays de Meslay-Grez sont ceux de Villiers-Charlemagne, Châteaubriand Mayenne et Laval.



L'APESS 53 est le pôle économie sociale et solidaire sur le département. L'association propose différents dispositifs pour accompagner les porteurs de projets (May'Idée, Entreprendre dans les territoires, etc.).



L'association Zéro Déchet en Mayenne a pour objet d'informer et d'agir dans le but de prévenir et réduire la quantité et la toxicité des déchets. Elle milite également en faveur de la suppression des modes de traitements non respectueux de l'environnement comme par exemple l'enfouissement et l'incinération.



La Chambre des Métiers et de l'Industrie mène des actions en faveur de l'économie circulaire. Elle propose aux entreprises de réaliser des Éval' déchets pour quantifier leurs productions de déchets et définir un plan d'action. Elle anime le dispositif Éco-produire qui propose aux entreprises un accompagnement pour se lancer dans l'éco-conception. Elle vise à favoriser les synergies inter-entreprises à travers l'EIT.



La Chambre des Métiers et de l'Artisanat anime et fédère le réseau des Répar'acteurs. Ce réseau regroupe l'ensemble des artisans qui répare par exemple les vélos, l'électroménager, etc. Elle anime également le dispositif Éco-défis qui vise à valoriser les actions menées par les artisans et commerçants locaux en matière de développement durable.



La FFB Mayenne sensibilise ses adhérents à l'écoconstruction. Elle est également partie prenante dans la réflexion menée à l'échelle locale et départementale sur la mise en œuvre de la REP PMCB.



La CAPEB de la Mayenne propose à ses adhérents des formations Pro Paille sur la construction de bâti en paille. Une réflexion est en cours avec les collectivités et les parties prenantes sur la mise en œuvre de la REP PMCB.



La Chambre d'Agriculture est en lien avec les agriculteurs du territoire. Il y a des enjeux forts autour de la mobilisation des agriculteurs concernant la prévention, la réduction des déchets et les bonnes pratiques à adopter.



Les établissements scolaires : les animations, actions et sensibilisations réalisées dans les écoles sont essentielles pour toucher le maximum d'élèves.



MéthaMaine est la concrétisation de 7 années de réflexion, qui ont abouti à la mise en service de l'unité début 2020. C'est une unité de méthanisation multi-partenaire qui regroupe 11 exploitations agricoles. L'unité est localisée au cœur de la zone industrielle de Meslay-du-Maine et à proximité de la déchetterie.



Les artisans et entreprises d'espaces verts qui utilisent les services de gestion/traitement des déchets sont invités à participer à cette CCES.



L'Espace Meslois est une structure municipale de Meslay-du-Maine située 24 rue de la gare. Elle permet d'échanger sur de nombreux sujets et est ouverte à tous. Elle propose notamment un repar'café en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. Un atelier de réparation pour les petits appareils électroniques, informatiques, les jouets et les vélos est proposé un vendredi par mois. De nombreuses activités, animation et autres sont proposées tout au long de l'année.



L'association Alterna'mine est située sur la commune de la Bazouge-de-Chéméré et a pour objectif de favoriser l'échange culturel, l'agriculture biologique et l'autonomie.



L'association Linière a été créée avec pour objectif de restaurer le Château de Linière pour lui permettre d'accueillir des activités artistiques. De plus, l'association souhaite développer une ressourcerie d'objets provenant du monde du spectacle.



Planète cousettes est une entreprise artisanale créative et éco-responsable. Les produits sont principalement textiles et fait main. Les valeurs environnementales sont au cœur de cette structure avec notamment une attention sur la provenance des matières, le zéro déchet et la transparence sur l'ensemble de la fabrication.



Les agriculteurs font partie intégrante du tissu local et économique du territoire. Ce sont également potentiellement des producteurs de déchets importants et c'est en partie pour cette raison qu'ils sont invités à participer à cette CCES.



L'association Synergies est un acteur qui mène des actions pour sensibiliser tous publics autour des sujets liés au développement durable (énergie, mobilité durable, gestion des déchets).



Le CPE est un réseau d'associations œuvrant en faveur de l'environnement sur les territoires. Labellisées et organisées en réseau, elles agissent pour que les personnes et les organisations (collectivités, associations, entreprises) prennent en compte les questions environnementales dans leurs décisions, leurs projets et leurs comportements, en faveur d'un développement durable.



Le Groupement d'Action Locale anime des projets et des plans en lien avec la prévention à l'échelle du Sud Mayenne comme par exemple le PAT ou en encore le PCAET.



La MARPA et les EPHAD sont invités à participer à cette CCES en tant que producteurs importants de déchets sur le territoire.

En plus de ces acteurs locaux, les élus de la commission environnement sont invités à participer à l'élaboration et au suivi de ce PLPDMA.

2.2 La gouvernance du PLPDMA

La CCES est un lieu de co-construction qui a pour objectifs de :

- Donner son avis sur le projet
- Valider les actions et les hiérarchiser
- Réaliser un bilan annuel du PLPDMA
- Évaluer le PLPDMA tous les 6 ans

La CCES pourra se réunir a minima 1 fois par an.

Les avis et les travaux de la commission consultative d'élaboration et de suivi sont transmis à la collectivité qui reste en charge du PLPDMA. Les décisions finales concernant ce plan sont prises par la collectivité du Pays de Meslay-Grez.

III - LES OBJECTIFS



3.1 Les objectifs réglementaires

La Loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire du 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

La loi relative à la Transition Écologique et la Croissance Verte du 17/08/2015

Cette loi vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs. Les mesures phares sur la prévention des déchets :

- Réduire de 20% les emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025
- Réduire de 10 % les déchets ménagers dès 2020
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025
- Recycler 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025
- Recycler 70 % des déchets du BTP en 2020

Le Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets

- Limite d'acceptation en ISDND à 50% des tonnages entrants en 2025 par rapport à 2010
- Evitement de 15 kg en moyenne sur l'ensemble de la population ligérienne en 2031
- Cible à 58 kg/habitant/an de déchets verts produits en 2031

3.2 Les objectifs quantitatifs de la collectivité d'ici 2029

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers l'objectif de **diminution globale de 15% des DMA par habitant entre 2010 et 2030**, ce qui signifie pour le territoire une production de 466 kg de DMA par habitant en 2030. En effet, la production de DMA était de 548kg/an/habitant en 2010. En 2022, la production de DMA est de 720 kg/hab. L'objectif est donc de **diminuer la production de DMA de 254 kg/an/habitant d'ici 2030**.

Dans le cadre de ce PLPDMA, l'objectif est d'atteindre une production de 497.8 kg/an/habitant d'ici 2029.

Pour se conformer à cet objectif de diminution, les objectifs annuels seraient les suivants :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectif de production annuelle de DMA en kg/an/habitant	688.3	656.5	624.8	593	561.3	529.5	497.8	466

Figure 2 : Tableau des objectifs de réduction des DMA par année

Les objectifs règlementaires sont ambitieux. Les actions sur la prévention sont donc essentielles pour atteindre ces objectifs. En effet, en 7 ans il faut diminuer la production de DMA de 254 kg/habitant alors que la tendance actuelle est plutôt à la hausse.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Objectif de production de déchets verts kg/an/habitant	163	150	136	123	110	97	84	71	58

Figure 3 : Tableau des objectifs de réduction des déchets verts par année

La **réduction de la production de déchets verts** et l'incitation à gérer de manière individuelle (diminuer les apports en déchetterie) est **un enjeu important pour la collectivité**. De plus, l'objectif du PRPGD est d'atteindre 58 kg/an/habitant la quantité de déchets verts d'ici 2031 soit une diminution de 118 kg/habitant par rapport à 2022. Dans le cadre de notre PLPDMA, l'objectif est d'atteindre une production de 84 kg/an/habitant d'ici 2029.

*Année de la fin du premier PLPDMA



IV - L'ÉTAT DES LIEUX

4.1 À l'échelle du département de la Mayenne

Les déchetteries

Le graphique ci-dessous présente la collecte moyenne en déchetteries par an et par habitant en fonction des collectivités de la Mayenne :

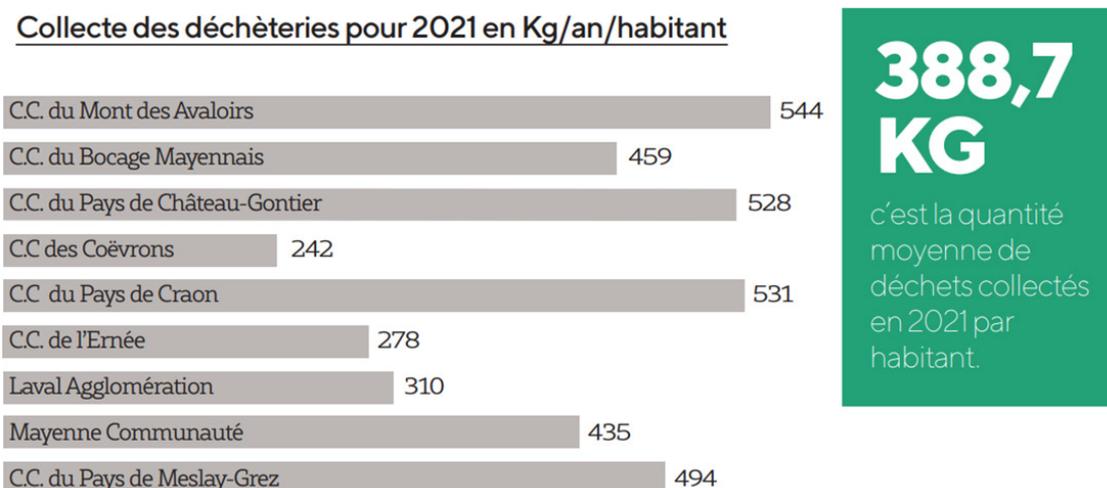
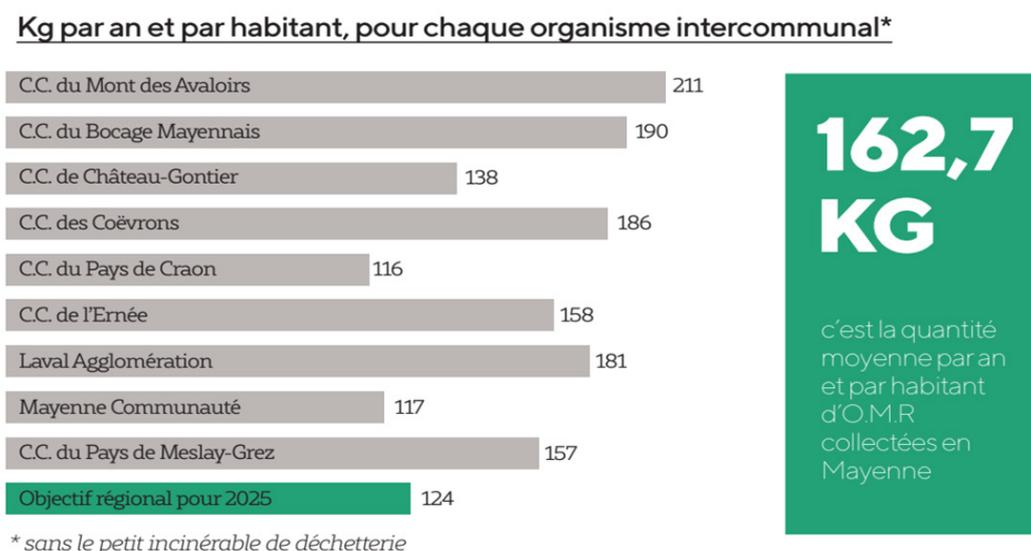


Figure 4 : Collecte en déchetteries pour 2021 en kg/habitant

Les habitants de la collectivité du Pays de Meslay-Grez ont produit en moyenne 494 kg de déchets en 2021 (hors ordures ménagères et emballages). Cette production est supérieure à la moyenne départementale. Il y a donc un enjeu important au niveau de la prévention et donc de la réduction de la production de déchets par les habitants.

Les ordures ménagères et la collecte sélective

Le graphique ci-dessous présente la production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en kg/an/habitant en fonction des collectivités de la Mayenne.



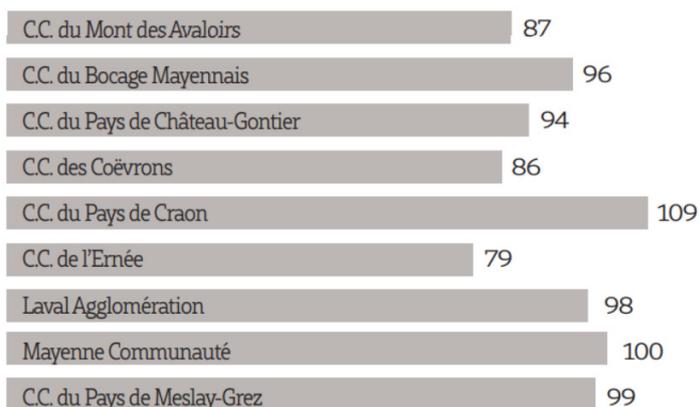
* sans le petit incinérable de déchetterie

Figure 5 : Collecte des ordures ménagères résiduelles pour 2021 en kg/habitant

En 2021, un usager de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a produit 157 kg d'ordures ménagères. Cette production est inférieure à la moyenne départementale qui est de 162.7 kg mais reste éloigné de l'objectif régional qui est de 125 kg en 2025. La prévention pour la réduction des déchets mais également la sensibilisation aux tris sont les leviers pour atteindre ces différents objectifs.

Le graphique ci-dessous présente les performances de collectes sélectives par an et par habitant en fonction des collectivités de la Mayenne :

Performance de collecte sélective (emballages et verre) en Kg/an/habitant



95,8 KG
c'est la quantité moyenne par an et par habitant de déchets d'emballages, de papiers/journaux et de verre valorisés*

* Concerne la collecte sélective ainsi que la valorisation des aciers et aluminiums extraits des mâchefers du CVED de Pontmain.

Figure 6 : Performance de collecte sélective en 2021 en kg/habitant

Les performances de collecte sélective sur la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez sont supérieures à la moyenne départementale. Cependant, il reste de nombreux efforts à réaliser car ces performances pourraient être encore plus élevées par une amélioration du geste de tri de la part des usagers. En effet, les erreurs sont encore nombreuses et environ 43% des ordures ménagères sont des emballages (verres, plastiques, métaux, papiers, cartons) soit environ 68 kg par habitant en 2021.

En 2021, le Conseil Départemental de la Mayenne a réalisé à l'échelle du département une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. Le schéma ci-dessous synthétise la composition moyenne des ordures ménagères résiduelles par sous-catégories.

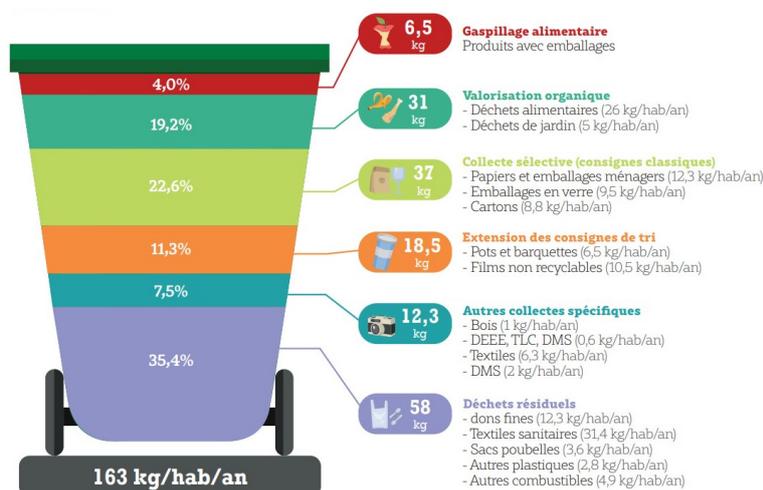


Figure 7 : Composition moyenne d'une poubelle OMR d'un habitant du Pays de Meslay-Grez

On constate que, dans l'absolu, environ 65% des déchets ne devraient pas être présents dans les ordures ménagères résiduelles. Les leviers d'optimisation sont le renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement de la gestion de proximité des biodéchets, l'augmentation des performances du tri sélectif et par des actions de communication sur les collectes spécifiques.

En comparant les résultats de cette caractérisation avec l'ancienne caractérisation départementale réalisée en 2015 et le MODECOM national de 2017, on note que :

- **La Mayenne compte un tiers de moins de déchets putrescibles par rapport à la moyenne nationale.** Toutefois, entre 2015 et 2021, les déchets putrescibles ont augmenté de 4 kg/hab./an ;
- **Le département compte plus de textiles sanitaires qu'à l'échelle nationale.** Entre 2015 et 2021, on constate une hausse de 9 kg/hab./an ;
- **On note également de plus faibles quantités d'emballages ménagers et de verre sur le département de la Mayenne qu'au niveau national,** ce qui traduit de bonne performance de collecte sélective due en partie à l'extension des consignes de tri. En effet, l'extension des consignes est effective depuis 2016 sur l'ensemble des EPCI excepté sur la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté où elle n'a été effective qu'en 2021, après la campagne de caractérisation. Toutefois, le taux de captage des emballages ménagers et du verre reste important puisque 56 kg/hab./an pourraient être extraits des OMR.

4.2 À l'échelle de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Les déchetteries

Évolution des tonnages collectés depuis 2016

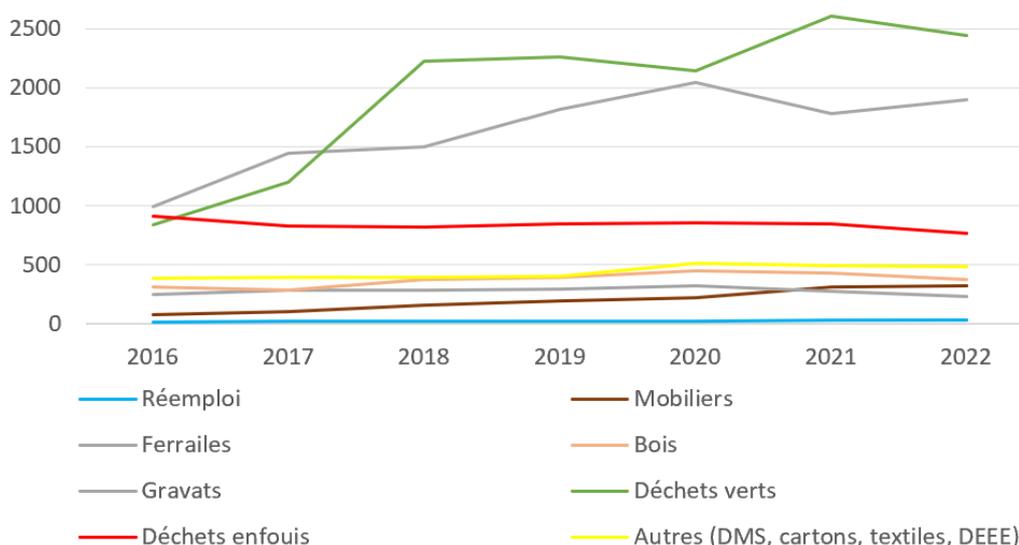


Figure 8 : Évolution des tonnages de déchets collectés en déchetterie depuis 2016

Sur le territoire du Pays de Meslay-Grez il existe 5 déchetteries (Meslay-du-Maine, Villiers-Charlemagne, Bouère, Ballée et Bazougers). Il y a eu 6 538 tonnes collectées en 2022 sur l'ensemble des déchetteries soit 471 kg/habitant/an.

Les **déchets enfouis** (tout venant) représentent 768 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **diminué de 11 %**.

Les **gravats** représentent 1899 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **diminué de 8 %**.

Les **déchets verts** représentent 2 439 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **augmenté de 12 %**.

Les ordures ménagères et la collecte sélective

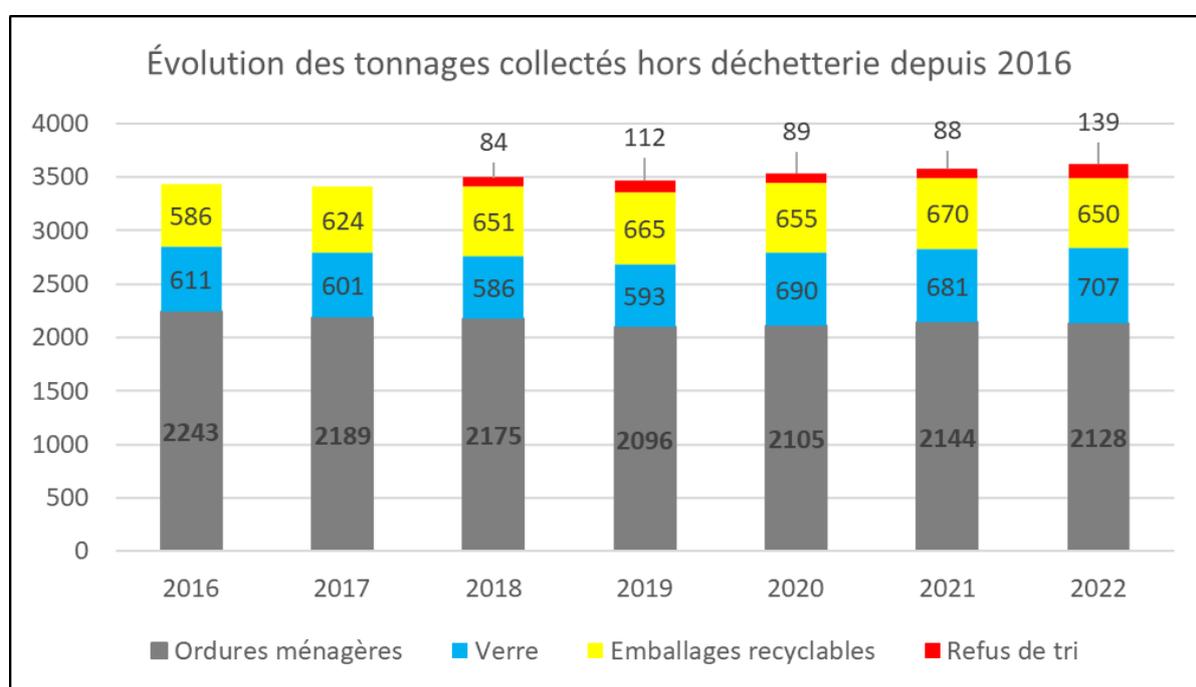


Figure 9 : Évolution des tonnages de déchets collectés hors déchetterie depuis 2016

L'extension des consignes de tri concernant les emballages a été mise en place depuis 2016 sur la collectivité du Pays de Meslay-Grez. La collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre est réalisée en point d'apport volontaire depuis 2017. Il a eu 3 385 tonnes collectées en 2022 (emballages, verre et ordures ménagères) soit 251 kg/habitant/an.

Les **ordures ménagères** représentent 2 128 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **augmenté de 1 %**.

Le **verre** représente 707 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **augmenté de 2 %**.

Les **emballages recyclables** représentent 650 tonnes de déchets en 2022. Entre **2020 et 2022**, les tonnages collectés ont **diminué de 1%** mais les **refus de tri ont augmenté de 36 %**. Il faut donc être vigilant sur les performances de la collecte sélective.

La production de DMA par habitant et par an

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez réalise depuis de nombreuses années des actions de prévention et notamment depuis 2018. Elles sont principalement axées sur le compostage, le gaspillage alimentaire, le réemploi, l'éco-exemplarité et la sensibilisation.

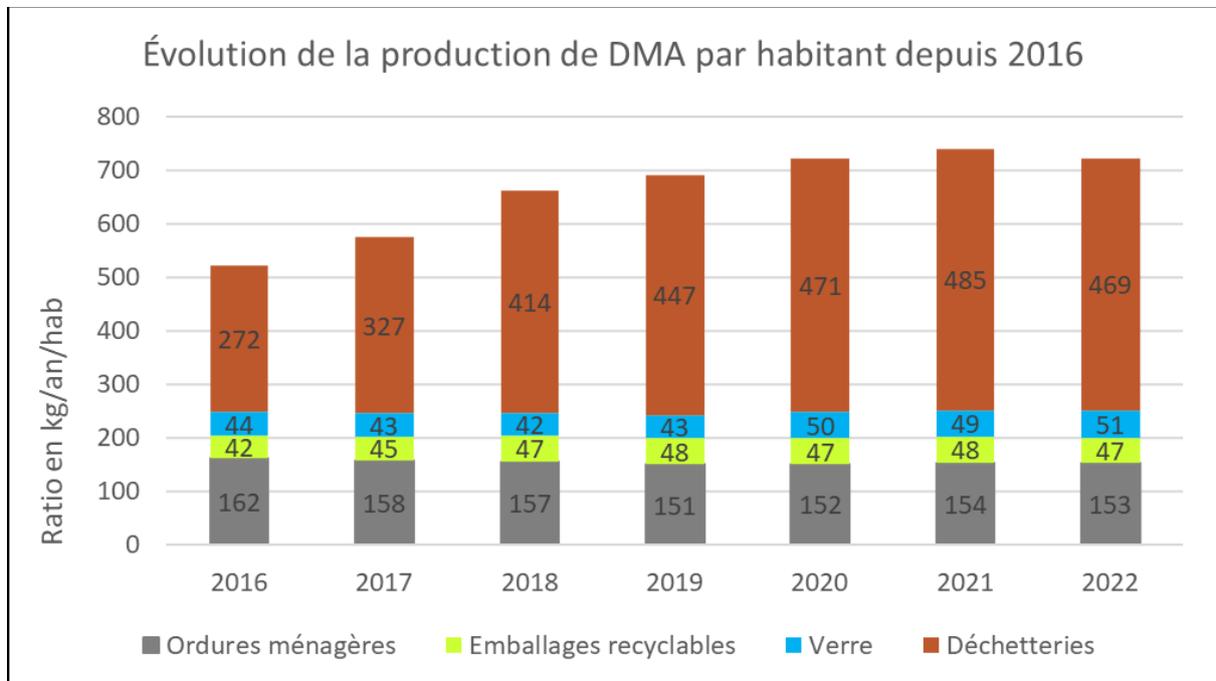


Figure 10 : Évolution de la production moyenne de DMA en kg/an/habitant depuis 2016

En 2022, **9 991 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées soit 720 kg/habitant** répartis de la manière suivante :

- 469kg/habitant pour les déchets collectés en déchetterie
- 153 kg/habitant pour les ordures ménagères
- 98 kg/habitant pour la collecte sélective

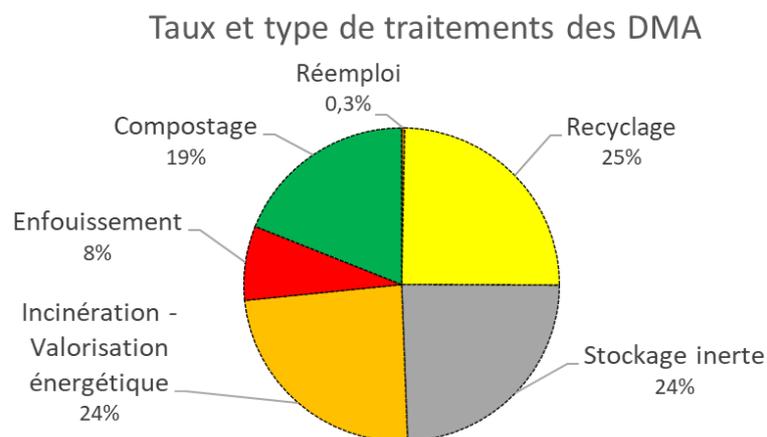


Figure 11 : Taux et moyens de traitement des DMA en 2022

4.3 La prévention sur le territoire du Pays de Meslay-Grez

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez mène des actions de prévention et de réduction des déchets depuis 2010. Les actions qui ont été menées ne sont pas formalisées dans un PLPDMA. Dans la partie ci-dessous nous pouvons voir les actions par thématiques qui ont été réalisées depuis 2010 :

- Environ 900 composteurs individuels distribués depuis 2016 ;
- 20 stations de compostage autonome ont été installées depuis 2015 dont 12 en établissements scolaires ;
- Des opérations de distribution de stop pub ;
- Des animations de jardinage au naturel (compostage, paillage) ;
- L'aide à la location de broyeurs pour les particuliers afin de réduire le volume des déchets verts apportés en déchetterie et permettre leur valorisation (compostage, paillage...) ;
- La mise à disposition pour les communes d'un broyeur à végétaux depuis 2011 et de matériel de désherbage alternatif depuis 2020 (accompagnement préventif à la gestion des déchets verts suite au plan Ecophyto 2018 interdisant le recours aux produits phytosanitaires) ;
- Des opérations de sensibilisation au tri et aux achats écoresponsables (Caddie Malin) ;
- Des ateliers de sensibilisation au sein des établissements scolaires.



V - LE PLAN D'ACTION DU PAYS DE MESLAY-GREZ

5.1 Le plan d'action

Le plan d'action se décline en **5 axes thématiques et en 22 actions**. Des actions ont été proposées conjointement entre l'ensemble des collectivités de la Mayenne et le département. Les actions présentées dans le tableau ci-dessous sont celles ciblées par la collectivité du Pays de Meslay-Grez en fonction de ses objectifs. **Chaque action dispose en annexe d'une fiche action** qui détaille les étapes de réalisation, les indicateurs ou encore les acteurs du territoire qui peuvent être concernés.

Axe	Numéro de l'action	Action
Axe 1 – Engager les acteurs publics	Action 1	Renforcer l'éco-exemplarité des administrations publiques en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire
	Action 2	Réduire le recours aux emballages plastiques jetables et améliorer le tri sélectif lors des événements sur le territoire
	Action 3	Réaliser un diagnostic de l'ensemble des déchetteries
	Action 4	Étudier techniquement et financièrement l'impact de la mise en place d'un financement incitatif
	Action 5	Suivre et améliorer la redevance et le règlement de collecte
Axe 2 – Allonger la durée de vie des produits et développer le réemploi	Action 6	Soutenir et accompagner les actions de réemploi et de réparation sur le territoire
	Action 7	Développer les zones de réemploi en déchetterie et sur le territoire
	Action 8	Sortir les flux recyclables des bennes «déchets enfouis» en déchetterie et optimiser la valorisation des matières
	Action 9	Créer une matériauthèque : réemploi des matériaux de construction du bâtiment
Axe 3 – Sensibiliser les acteurs et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Action 10	Mettre en lumière ce qui se fait sur le territoire en matière de réduction des déchets
	Action 11	Promouvoir des modes de consommation éco-responsable
	Action 12	Sensibiliser à l'impact de la pollution plastique sur la santé
	Action 13	Intervenir dans les établissements scolaires
	Action 14	Proposer des animations de sensibilisation sur l'ensemble des sujets liés à la préservation de l'environnement
	Action 15	Engager les jeunes dans des actions de réduction des déchets
Axe 4 – Réduire les déchets	Action 16	Impliquer les structures d'hébergement touristique du territoire
	Action 17	Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets
	Action 18	Proposer des solutions de tri adaptées aux commerçants sur les marchés hebdomadaires et les accompagner à diriger les flux
Axe 5 – Lutter contre le gaspillage	Action 19	Renforcer les moyens d'actions contre le gaspillage alimentaire
	Action 20	Déployer le schéma de Prévention et de Gestion de Proximité des Biodéchets (PG Prox)
	Action 21	Renforcer le suivi des stations de compostage autonome en établissement
	Action 22	Développer et promouvoir des alternatives à l'apport de déchets verts en déchetterie

5.2 Le calendrier prévisionnel

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1							
Action 2							
Action 3							
Action 4							
Action 5							
Action 6							
Action 7							
Action 8							
Action 9							
Action 10							
Action 11							
Action 12							
Action 13							
Action 14							
Action 15							
Action 16							
Action 17							
Action 18							
Action 19							
Action 20							
Action 21							
Action 22							

CONCLUSION

Les actions portées par ce programme de prévention renvoient directement aux objectifs réglementaires en matière de prévention des déchets et d'amélioration des modes de traitement. Les actions locales sur l'économie circulaire et les ambitions de la Mayenne d'être parmi les premiers de la classe en matière d'émissions de gaz à effet de serre viennent renforcer cette direction.

Le contexte économique très incertain et l'évolution récente des coûts de l'énergie ; la pression fiscale sur les modes de traitement les plus bas de la hiérarchie (et l'absence d'information sur l'évolution de la TGAP après 2025) vont considérablement renchérir les coûts de collecte et de traitement.

Prévenir les déchets, c'est en éviter totalement la production ou faire en sorte que l'objet ne devienne pas / ne reste pas dans le statut de déchet. Au minimum, c'est aussi chercher à ce que ces déchets soient pris en charge (de la bonne manière) autrement que par le service public de gestion des déchets : il n'est alors pas comptabilisé comme DMA et ne pèse donc pas sur le contribuable.

Toute tonne non générée, non prise en charge est synonyme d'économies de fonctionnement, d'économies de matériels et d'économies de ressources : c'est l'objectif des actions de ce PLPDMA.

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. »

ANNEXES



Action 1

Renforcer l'éco-exemplarité des administrations publiques en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire

Objectifs

Encourager l'éco-exemplarité des services et établissements de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en termes de gestion des déchets avec comme objectif premier la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Encourager les communes du territoire à s'impliquer dans cette démarche.

Publics cibles

Elus et agents territoriaux

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets -
Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire



- CPIE
- Synergie
- CD53
- Centre de Tri de Séché
- Centre d'incinération de Pontmain
- Les Pieds sur Terre
- CNFPT
- RESECO
- ADEME



- Nombre de formations et réunions d'informations
- Nombre de services impactés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de visites organisées
- Nombre de conventions incitatives réalisées
- Nombre d'actions mises en place au sein des services et de la collectivité

Étapes

1

Former les élus et décideurs en organisant des temps de sensibilisation et en proposant des visites de centres de traitement des déchets (centre de tri, d'incinération, de recyclage, de compostage...).

2

Animer des fresques et des formations au sein de la collectivité pour encourager et améliorer les pratiques en termes de prévention des déchets et d'économie circulaire dans les services.

3

Faciliter la mise en place des outils nécessaires aux bons gestes, et sensibiliser les agents à l'utilisation de ces outils.

6

Développer les achats éco-exemplaires au sein de la collectivité.

5

Rédiger une charte pour formaliser l'engagement de la collectivité dans un démarche de réduction des déchets et d'éco-exemplarité.

4

Rédiger un guide des bonnes pratiques à adopter au sein de la collectivité.

7

Mettre en place une convention incitative pour les locations de salles entre les communes et les locataires.

8

Développer une station de compostage intercommunale, afin de traiter les biodéchets gérés par les communes (fleurs et végétaux fanés des cimetières, invendus de fin de marché, tri des déchets alimentaires lors d'évènements...).

9

Communiquer sur les retours d'expériences de ces pratiques pour mettre en avant les bénéfices environnementaux et/ou économiques et valoriser l'engagement de la collectivité.

Action 2

Réduire le recours aux emballages plastiques jetables et améliorer le tri sélectif lors des évènements sur le territoire

Objectifs

Réduire l'impact environnemental des évènements organisés sur le territoire, être exemplaire en termes de production de déchets pour apporter de la visibilité à un mode de consommation plus « durable ».

Publics cibles

Usagers et associations du territoire

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Tourisme - Service Culture - Service Economie



- Les associations
- Les clubs sportifs
- Etablissements scolaires
- Organismes évènementiels



- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de sensibilisations réalisées
- Nombre d'actions mises en place lors des évènements

Étapes

1

Sensibiliser les organisateurs aux enjeux environnementaux et économiques autour de ces évènements.

2

Former et sensibiliser les bénévoles et les salariés organisateurs.

3

Intégrer la réduction des déchets dans une charte de soutien aux évènements touristiques du territoire, afin que chaque association pratique au moins un geste de réduction, connaisse la diversité des gestes possibles, et découvre l'intérêt de les adopter.

5

Communiquer et utiliser ces évènements en « vitrine » sur le territoire.

4

Accompagner la mise en place d'outils nécessaires aux bons gestes (poubelles de tri, composteur, documents de valorisation des actions...).

Action 3

Réaliser un diagnostic de l'ensemble des déchetteries

Objectifs

Avoir connaissance des flux traités en déchetterie et des enjeux en matière de nouvelles filières de valorisation à mettre en place.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets – Responsable Pôle Déchets - Chargé de mission économie circulaire - Chargée de prévention des déchets



- Séché Environnement
- CD53



- Évolution des tonnages de déchets enfouis
- Évolution des tonnages par filière
- Nombre de caractérisations réalisées par an

Étapes

1

Réaliser des caractérisations des bennes déchets enfouis tous les ans.

2

Analyser les données et les résultats obtenus afin de mettre en lumière les pistes d'améliorations.

4

Communiquer sur la mise en place de cette filière, leurs objectifs et le devenir des déchets.

3

Avoir une réflexion sur les filières à mettre en place pour améliorer la qualité du tri et par conséquent diminuer la quantité de déchets enfouis ou incinérés.

Action 4

Étudier techniquement et financièrement l'impact de la mise en place d'un financement incitatif

Objectifs

Connaître l'impact du financement incitatif sur la production de déchets ménagers des usagers en réalisant une étude sur la redevance incitative.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets – Service Comptabilité



• ADEME



• Résultats de l'étude

Étapes

1

Mener une réflexion sur ce sujet.

2

Réaliser une étude interne ou externe si nécessaire.

4

Mettre en place ou non la redevance incitative en fonction des résultats de l'étude et des orientations politiques du territoire.

3

Présenter l'étude et son impact économique et environnemental.

Action 5

Suivre et améliorer la redevance et le règlement de collecte

Objectifs

Améliorer les performances de tri des déchets et de valorisation des matières en faisant évoluer la redevance et le règlement de collecte en fonction du développement des différentes filières.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire – Responsable Pôle Déchets



- Évolution des tonnages collectés (OMR, Collecte Sélective, déchetterie)
- Évolution du montant de la facturation des professionnels en déchetterie et collectés en porte à porte

Étapes

1

Revoir régulièrement le règlement de collecte.

2

Réviser la redevance lorsque c'est nécessaire.

3

Communiquer sur les modifications réalisées (règlement et/ou redevance).

Action 6

Soutenir et accompagner les actions de réemploi et de réparation sur le territoire

Objectifs

Développer la dynamique sur le réemploi et allonger la durée de vie des produits. Communiquer sur les actions et/outils existants en faveur de la réparation et du réemploi dans le but de donner une seconde vie aux objets.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Communication - Service Economie

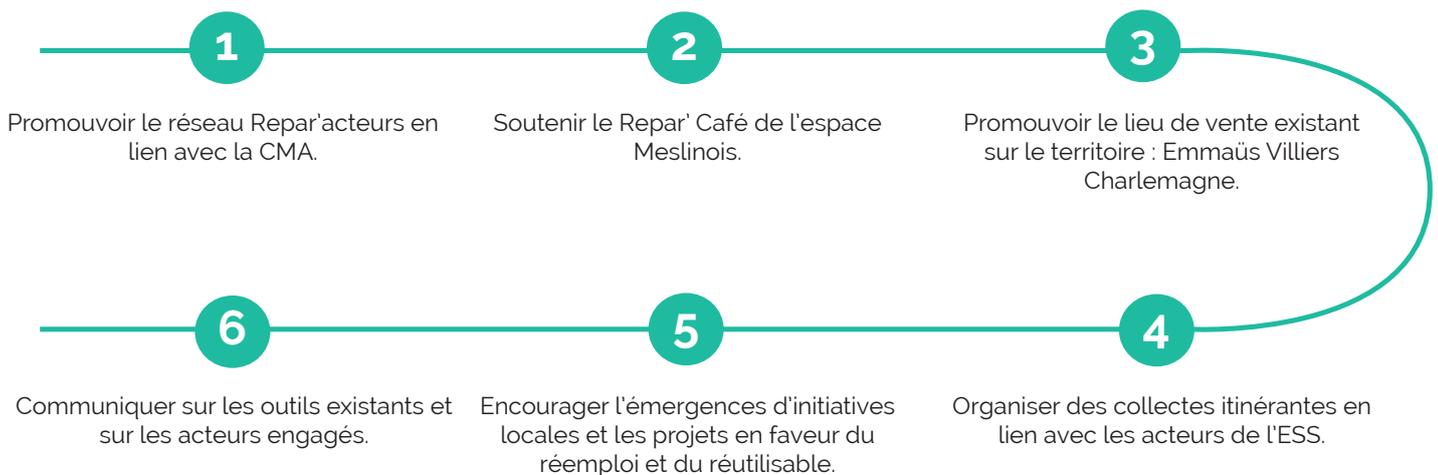


- Les Répar'acteurs
- Emmaüs
- Espace Meslinois
- APSS
- Solution Eco
- CMA
- CCI
- ADEME
- CD53
- Région Pays de la Loire



- Volume d'objets destinés au réemploi collectés
- Nombre de communications réalisées
- Nombre d'animations de promotion du réemploi réalisées

Étapes



Action 7

Développer les zones de réemploi en déchetterie et sur le territoire

Objectifs

Encourager le réemploi par les échanges et les dons et donner de la visibilité à des pratiques plus durables afin de développer des comportements éco-responsables. Ces changements d'habitudes permettent de réduire les tonnages des déchets enfouis ou incinérés.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets – Responsable Pôle Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - CIAS



- Emmaüs
- APESS
- CD53



- Nombre de zones de réemploi créés sur le territoire
- Nombre de déchetteries équipées d'une zone de réemploi/dons
- Suivi des tonnages collectés en déchetterie

Étapes

1

Equiper toutes les déchetteries d'une zone de réemploi pour détourner les objets en bon état encore dirigés majoritairement vers les bennes de déchets enfouis.

2

Développer des zones d'échanges type boîtes à livres, «barak à dons», bouturothèque, gratiféria...

3

Communiquer sur des initiatives autour du réemploi.

Action 8

Sortir les flux recyclables des bennes «déchets enfouis» en déchetterie et optimiser la valorisation des matières

Objectifs

Maximiser le détournement des flux « recyclables » des bennes déchets enfouis pour éviter le gaspillage des ressources en matières valorisables.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets – Responsable Pôle Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire



- Eco-organismes
- APESS
- CD53
- Prestataires de solutions de traitement des déchets



- Nombre de filières mises en place en déchetterie
- Évolution des tonnages par filière de tri
- Évolution des tonnages des déchets enfouis

Étapes

1

Mettre en place les filières de recyclage « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP) possibles.

2

Mettre en place les filières de recyclage hors-REP possibles (lien action 3).

3

Avoir une réflexion autour de la collecte du carton en expérimentant l'utilisation d'un compacteur à carton.

6

Expérimenter la mise en place du tri dans les cimetières du territoire (déchets verts/pots de fleurs/petits objets métalliques/inertes).

5

Réfléchir à la mise en place du tri des gravats « recyclables » et « non-recyclables » afin de mieux valoriser cette matière.

4

Proposer une zone de récupération des emballages recyclables «hors gabarit» (ex. fûts de bière plastique 20L suite buvette lors d'évènement).

Action 9

Créer une matériauthèque : réemploi des matériaux de construction du bâtiment

Objectifs

Offrir une seconde vie à des matériaux du bâtiment en bon état en développant des espaces de collecte. Soutenir un espace de vente pour ces matériaux en lien avec les acteurs de l'ESS.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets – Responsable Pôle Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire – Service Economie

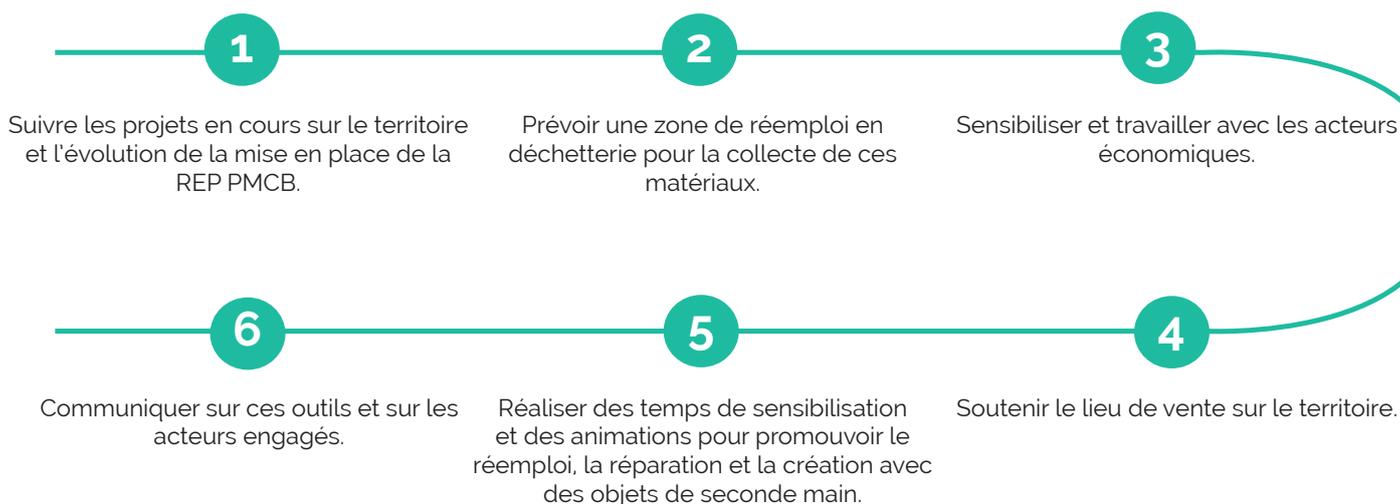


- ADEME
- CD53
- APESS
- Emmaüs
- Réseau de « matériauthèques » et d'acteurs de l'ESS du département



- Suivi des tonnages collectés en déchetterie
- Evolution du lieu de vente sur le territoire
- Nombre d'animations de promotion du réemploi réalisées

Étapes



Action 10

Mettre en lumière ce qui se fait sur le territoire en matière de réduction des déchets

Objectifs

Promouvoir les acteurs et les usagers du territoire déjà engagés en mettant en avant leurs pratiques. Apporter des idées et des retours d'expériences aux différents acteurs.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service communication



- CMA
- CCI
- APESS
- Les acteurs identifiés



- Nombre de supports réalisés
- Nombre de diffusion
- Nombre de nouveaux acteurs sur le territoire
- Nombre de participations aux événements avec des acteurs du territoire

Étapes

1

Recenser et contacter les acteurs du territoire et les associations engagés dans le réemploi et la consommation éco responsable.

2

Valoriser l'engagement et promouvoir le passage à l'acte de la consommation responsable.

4

Participer aux événements sur le territoire.

3

Communiquer sur les différentes actions.

Action 11

Promouvoir des modes de consommation éco-responsable

Objectifs

Informier et accompagner sur les pratiques de consommation responsable, faciliter le passage à l'action. Faire passer un message : tout le monde peut agir à son niveau par des actions simples et un changement d'habitudes au quotidien.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Communication - Service Eau et Assainissement



- Association Zéro Déchet 53
- GAL Sud Mayenne
- CPIE
- Synergie
- Association Alterna'mine
- Planète Cousettes



- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de participants

Étapes

1

Construire un plan de communication de prévention :

- Déployer une communication pour prévenir les erreurs de tri.
- Finaliser l'affichage sur les espaces propreté avec des panneaux de sensibilisation mobiles.
- Créer et développer des rubriques d'informations et de conseils sur le site internet de la CCPMG.
- Créer un dossier pratique «comment réduire ses déchets» dans le journal intercommunautaire.
- Mettre en place un dispositif d'informations aux nouveaux arrivants.
- Communiquer autour des emballages réutilisables.

2

Promouvoir les alternatives au jetable : Organiser une opération « Mon commerçant Zéro Déchet ».

3

Promouvoir l'utilisation du stop-pub pour réduire la quantité d'imprimés non sollicités.

6

Communiquer sur les bonnes pratiques, les retours d'expériences et sur les bénéfices environnementaux.

5

Développer le «Faire soi-même» (produits d'entretien, soin, jeux en bois avec matériaux récupérés...) et le réutilisable par des animations et des ateliers.

4

Promouvoir l'eau du robinet pour réduire le recours aux bouteilles en plastique.

Action 12

Sensibiliser à l'impact de la pollution plastique sur la santé

Objectifs

Comprendre l'importance de réduire ses déchets pour préserver sa santé et celle de ses proches en organisant des actions de sensibilisation sur l'impact de la pollution plastique sur la santé.

Publics cibles

Adolescents en milieux scolaires, les familles

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Coordinateur du Contrat Local de Santé - CIAS - Chargé de mission économie circulaire



- Espace Meslinois
- CPIE
- Association Synergie



- Nombre de participants à la conférence

Étapes

1

Organiser une conférence-débat sur l'impact de la pollution plastique sur la santé.

2

Cibler la thématique sous l'action « Sensibiliser à la santé publique environnementale » du Contrat Local de Santé de la CCPMG.

3

Communiquer autour de l'évènement et valoriser l'action.

Action 13

Intervenir dans les établissements scolaires

Objectifs

Sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la préservation des ressources pour qu'ils adoptent les automatismes de tri et relaient le message de la prévention des déchets. Former les enseignants qui sont les acteurs principaux pour diffuser le message et transmettent les bons gestes.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets – Chargé de mission économie circulaire – Service jeunesse



- CPIE
- Association Synergie
- APSS
- CD53
- Etablissements scolaires



- Nombre d'animations réalisées
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'actions mises en place par les élèves

Étapes



Action 14

Proposer des animations de sensibilisation sur l'ensemble des sujets liés à la préservation de l'environnement

Objectifs

Sensibiliser les publics aux enjeux de la réduction des déchets dans la préservation de l'environnement en organisant des animations en lien avec les acteurs du territoire. Dynamiser la prévention, rendre accessible et ludique les notions liées au Déchet et à l'environnement.

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets – Chargé de mission économie circulaire – Service Tourisme – Service Culture



- Médiathèque du territoire
- Espace Meslinois
- CPIE
- Association Synergie
- Emmaüs
- APESS
- Zéro déchet 53
- CD53



- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de participants

Étapes

1

Organiser des temps forts de l'animation prévention des déchets en participant aux événements nationaux et européens.

2

Réaliser des animations dans les communes en lien avec des associations.

3

Animer des ateliers en s'appuyant sur les acteurs locaux sur des thématiques particulières dans les accueils de loisirs, clubs sportifs, médiathèques...

6

Sensibiliser le jeune public à la pratique du compostage en lien avec la médiathèque de Meslay du Maine.

5

Encourager la programmation d'au moins un spectacle par an sur le thème du tri/réduction des déchets/compostage/préservation des ressources... dans la saison culturelle de la CCPMG.

4

Créer un parcours ludique sous forme de jeu de piste autour du thème de la prévention déchets.

Action 15

Engager les jeunes dans des actions de réduction des déchets

Objectifs

Encourager l'engagement des jeunes dans des projets en faveur de la prévention et la réduction des déchets via des dispositifs existants.

Publics cibles

Les jeunes de 11 à 25 ans

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets -
Chargée de prévention des déchets – Chargé de mission économie circulaire – Service Jeunesse



- CAF
- CPIE
- Association Synergie
- Zéro déchet 53



- Nombre de projets proposés
- Nombre de projets réalisés

Étapes

1

Lancer un appel à projet à destination des jeunes sur la thématique du réemploi, de la réduction des déchets via le dispositif « J'Nove », bourse d'aide aux projets pour les jeunes de 11 à 25 ans proposée par la CAF 53 en partenariat avec la CCPMG.

2

Relayer l'Appel du département à participer aux « jeunes Mayennais engagés pour le climat ».

4

Accompagner les jeunes à l'organisation d'évènements ou d'animations durant la Journée Citoyenne.

3

Faire appel au dispositif « Chantier Argent de poche » de la CCPMG pour impliquer les jeunes dans des projets identifiés.

Action 16

Impliquer les structures d'hébergement touristique du territoire

Objectifs

Apporter une continuité dans les gestes de tri des déchets même hors de son domicile, sur son lieu de vacances. Encourager les propriétaires d'hébergement et d'accueil touristiques à promouvoir les éco-gestes et à être une vitrine de l'engagement du territoire en faveur de l'environnement.

Publics cibles

Les professionnels d'accueil touristique et les visiteurs de passage sur le territoire

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Tourisme - Service Economie

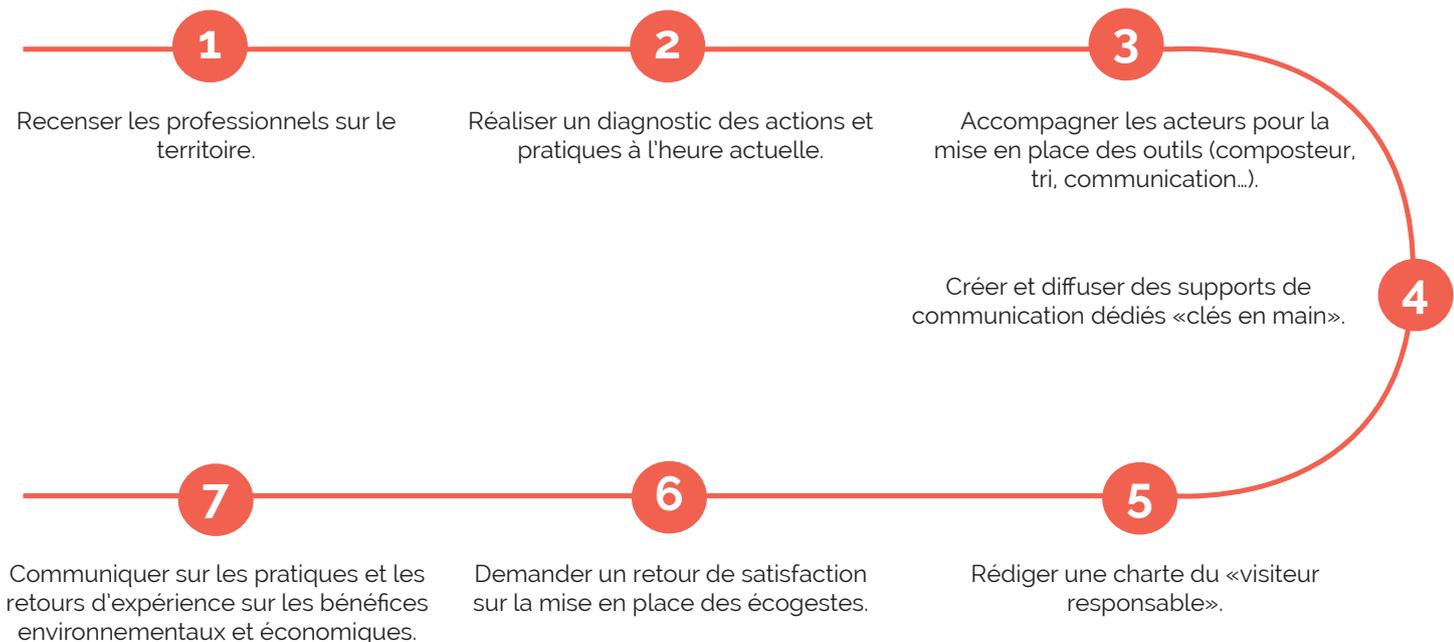


- Mayenne Tourisme
- CCI
- CMA



- Nombre de structures engagées
- Taux de satisfaction des visiteurs

Étapes



Action 17

Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets

Objectifs

Eviter les pertes de flux de matières recyclables en améliorant les performances de tri et de gestion des déchets en entreprise. Apporter une continuité dans les gestes de tri des déchets sur son lieu de travail. Développer des synergies inter-entreprises et promouvoir la prévention des déchets et l'économie circulaire.

Publics cibles

Les entreprises et le personnel travaillant sur le territoire

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Economie



- CCI
- CMA
- CPIE
- Synergie
- Solutions Eco
- Région Pays de la Loire



- Nombre de structures engagées
- Nombre de synergies réalisées
- Nombre d'animation réalisées en entreprise
- Evolution des tournées de collecte

Étapes

1

Organiser des temps de sensibilisation, des animations et des groupes de travail à destination des entreprises du territoire.

2

Réaliser des diagnostics au sein des entreprises afin de connaître leurs pratiques et leurs besoins.

3

A l'aide de ce diagnostic, proposer aux entreprises des axes d'améliorations et des actions adaptées à leur particularités.

5

Communiquer sur l'engagement et les retours d'expérience sur les bénéfices environnementaux et économiques.

4

Réaliser un essai sur une zone d'activités au sein de la collectivité.

Action 18

Proposer des solutions de tri adaptées aux commerçants sur les marchés hebdomadaires et les accompagner à diriger les flux

Objectifs

Réduire la quantité de déchets produits lors des marchés hebdomadaires et orienter les flux dans les bonnes filières pour éviter les apports indésirables et en mélange.

Publics cibles

Les producteurs et commerçants présents sur le marché hebdomadaire

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargée de prévention des déchets – Chargé de mission économie circulaire



- Commune



- Nombre d'apports évités en déchetterie
- Suivi des tonnages déchets enfouis

Étapes

1

Faire un état des lieux des pratiques en place en fin de marché.

2

Proposer des pistes d'amélioration des pratiques.

3

Intervenir sur des temps identifiés pour accompagner les acteurs à la mise en place des actions proposées.

6

Communiquer sur l'engagement et faire un retour d'expérience sur les bénéfices environnementaux et économiques.

5

Adapter le dispositif si besoin.

4

Suivre le bon fonctionnement et le respect des consignes de tri mises en place en fin de marché.

Action 19

Renforcer les moyens d'actions contre le gaspillage alimentaire

Objectifs

Limiter au maximum le gaspillage alimentaire au sein des cantines, des restaurants scolaires, des cuisines centrales et des lieux de ventes d'alimentation du territoire en agissant en priorité pour « éviter le déchet ».

Publics cibles

Les professionnels de la restauration, les élèves, les commerçants de détails alimentaires

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargé de mission Biodéchets (prévision recrutement 2024) - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Service Economie

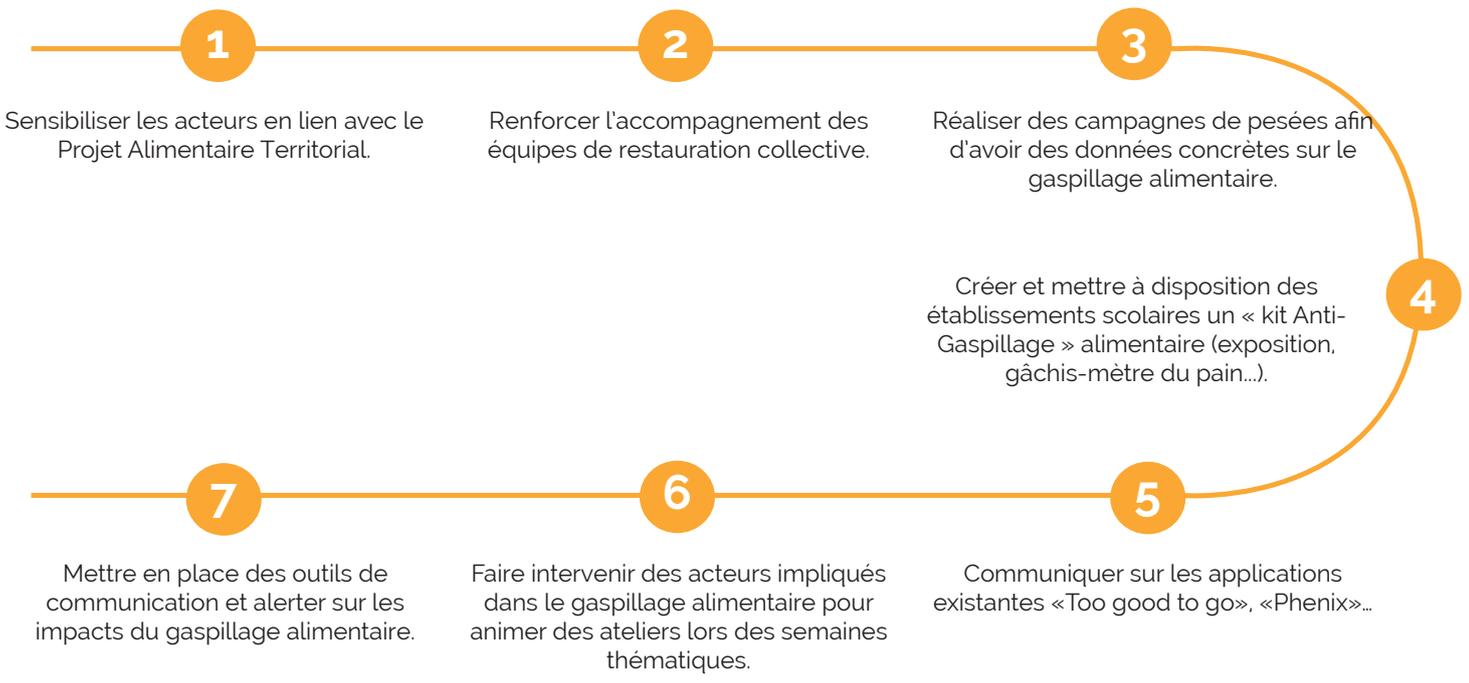


- CPIE
- GAL Sud Mayenne
- Synergie
- Association Solaal
- CD53
- ADEME
- Les Pieds sur Terre
- EPHAD, MARPA
- Professionnels de la restauration et lieux de vente d'alimentation



- Nombre d'actions menées pour lutter contre le gaspillage
- Quantité de gaspillage évité
- Nombre de pesées réalisées
- Nombre de professionnels et d'élèves sensibilisés

Étapes



Action 20

Déployer le schéma de Prévention et Gestion de Proximité des Biodéchets (PG Prox)

Objectifs

Développer des solutions de gestion de proximité des biodéchets non évitables, pour éviter son impact environnemental et financier (transport, manutention, incinération). Répondre à la réglementation sur le tri des biodéchets au 31/12/2023 en facilitant l'accessibilité au compostage.

Publics cibles

Tous les publics

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets -
Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission Biodéchets (prévision recrutement 2024)
- Chargé de mission économie circulaire - Service Technique



- Chargée d'animation du PAT
- CPIE
- Synergie
- CD53
- Les Pieds sur Terre
- ADEME
- Professionnels d'aménagement des espaces verts



- Nombre de stations de compostage partagé installées
- Nombre de composteurs individuels distribués
- Nombre de sensibilisations réalisées
- Evolution des tonnages des ordures ménagères

Étapes

1

Réaliser l'Etude préalable à la mise en place d'une gestion de proximité des biodéchets.

2

Proposer les solutions adaptées.

3

Renforcer l'accompagnement à la pratique du compostage de proximité pour les individuels.

4

Déployer des stations de compostage partagé dans les zones qui ont été identifiées.

7

Suivre les données concernant la collecte des biodéchets et celle des OMR.

6

Accompagner les acteurs économiques du territoire pour trouver les meilleures solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs biodéchets.

5

Renforcer le suivi et l'accompagnement des référents de site de compostage partagé.

Action 21

Renforcer le suivi des stations de compostage autonome en établissement

Objectifs

Maximiser les chances de réussite de la pratique du compostage en établissement sur les vingt sites déjà en place sur le territoire en renforçant le suivi et l'accompagnement des référents de site. Développer les stations de compostage autonome en établissement.

Publics cibles

Les établissements gérés par la CCPMG, les producteurs de biodéchets

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargé de mission Biodéchets (prévision recrutement 2024) - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire

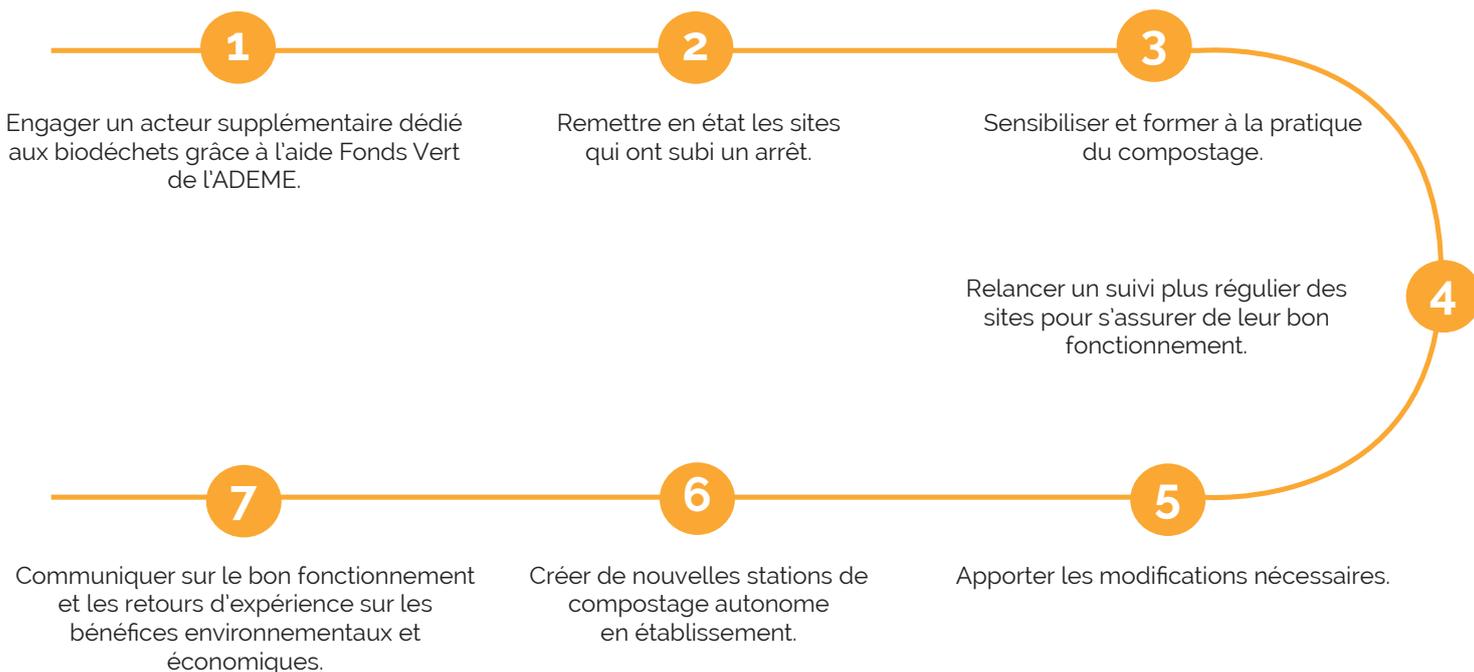


- CPIE
- Synergie
- GAL Sud Mayenne (PAT)
- ADEME



- Bilan du suivi et état des stations en fonctionnement
- Autonomie des utilisateurs sur la pratique
- Nombre de stations créées
- Suivi de tonnage des ordures ménagères

Étapes



Action 22

Développer et promouvoir des alternatives à l'apport de déchets verts en déchetterie

Objectifs

Réduire les problématiques liées à la gestion des déchets verts en déchetterie (Emission GES, transport, traitement, cadre légal, coûts) en privilégiant une valorisation et un retour au sol au plus près de leur production. Le déchet est ainsi évité et redevient une ressource pour le sol.

Publics cibles

Les communes, les professionnels d'aménagement des espaces verts, les usagers ayant un jardin

Piloté par

Responsable Gestion et Traitement des Déchets - Chargé de mission Biodéchets (prévision recrutement 2024) - Chargée de prévention des déchets - Chargé de mission économie circulaire - Responsable Pôle déchets - Service Technique



- Les communes
- Les Pieds sur Terre
- Association Coccinelle
- ADEME
- Synergie
- CPIE
- GAL Sud Mayenne
- MéthaMaine
- Les entreprises d'aménagement d'espaces verts



- Nombre de sessions réalisées par action
- Evolution des tonnages de déchets verts traités en déchetterie
- Nombre de demandes de participation à la location de broyeur

Étapes

1

Sensibiliser les usagers et promouvoir à la pratique du jardinage au naturel :

- Promouvoir la pratique du **mulching**.
- Promouvoir le programme d'incitation au **broyage** (participation financière à la location d'un broyeur par la CCPMG).
- Etudier la faisabilité d'un service de **broyage** à domicile.
- Communiquer sur l'intérêt et les techniques de **paillage**.
- Travailler en partenariat avec «Coccinelle verte 53» coopérative de **jardinage naturel**.
- Apporter des conseils aux usagers sur le **choix des végétaux** à croissance lente.

2

Renforcer le **tri** et la séparation des déchets verts (ex. séparer la tonte dans les déchets verts de chaque déchetterie, meilleur contrôle pour éviter les éléments indésirables : plastiques, ferraille...)

3

Détourner une partie des flux pour pérenniser l'apport de **broyat** pour développer les composteurs collectifs.

4

Créer pour les particuliers une zone de mise à disposition de **broyat** utilisable pour le compostage et le paillage, en communiquant sur l'intérêt de ces « déchets » au jardin.

7

Communiquer sur le bon fonctionnement et les retours d'expérience sur les bénéfices environnementaux et économiques.

6

Travailler en lien avec les professionnels de l'aménagement des espaces verts.

5

Créer une opération «Sapin malin» après les fêtes : « venez broyer votre sapin et repartez avec votre broyat ».



**Communauté de communes du
Pays de Meslay-Grez**
1, voie de la Guiterrière - BP 16
53170 MESLAY-DU-MAINE

www.paysmeslaygrez.fr



02 43 64 29 00 | contact@paysmeslaygrez.fr